



SAISON 2024 / 2025

Circulaire administrative UFOLEP 41



Tous les documents sont téléchargeables sur :

Affiligue <http://www.affiligue.org/>

ou

le site internet de l'UFOLEP 41 - Rubrique Vie Associative / S'affilier à l'UFOLEP :

<http://www.cd.ufolep.org/loiretcher/>



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

10, Allée Jean Amrouche - B.P. 11003 - 41010 Blois Cedex - Tél. 02 54 43 86 65 - Fax. 02 54 43 99 20

Mail : ufolep41@laligue41.org - Site internet : www.cd.ufolep.org/loiretcher

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° Siret : 33916494900044 - Code APE : 9312 Z

N° d'organisme de formation Nationale : 11753160575



SOMMAIRE

L'affiliation de votre association : suivez les étapes	3
Les types et tarifs d'affiliation 2024-2025	4
Les catégories de licences / d'adhésion	5
Les tarifs de licences / d'adhésion	6
Fonctionnement pour la prise de licences :	
- Gestion des licencié.es	7
- Gestion des documents	7
- Demande de modification des licences en cours d'année	7
- Double adhésion activités UFOLEP	7
- Licence Dirigeant.e, Animateur.trice et Officie.le	7
- Contrôle d'honorabilité	8
- Mention du représentant légal pour les enfants de -12 ans	8
- Certificat médical	8
Liste des activités sportives	9 et 10
Assurances :	
Nouvelle assurance fédérale UFOLEP (Marsh)	11
Assurance association mixte SPORT et CULTURE (APAC)	11 et 12
Contact du service d'affiliations	12

L’AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION : SUIVEZ LES ÉTAPES

JE RENOUVELLE MON AFFILIATION

- 1 Je vérifie que les factures des années passées sont réglées
- 2 Je me connecte à Affiligue
- 3 Je vérifie les informations et je fais les modifications nécessaires
- 4 Je complète les coordonnées des membres du bureau pour les correspondances avec la fédération
- 5 Je vérifie la liste des activités et complète les coordonnées des référent.e.s de sections. Je vérifie mes paramètres
- 6 Le.la président.e signe le formulaire d’affiliation directement en ligne
- 7 Je renvoie l’ensemble du dossier dès que possible en cliquant sur « Transmettre à la fédération »
- 8 Si mon association est à jour, l’affiliation est traitée automatiquement
- 9 Je saisis mes adhérent.e.s en suivant le tuto si besoin
- 10 Je vérifie mes contrats auprès de l’assurance fédérale
- 11 Après validation de mes saisies, le service affiliation m’adresse la facture et les licences en fonction des paramètres choisis



JE SUIS UNE NOUVELLE ASSOCIATION

- 1 J’envoie la fiche « Demande d’affiliation » à l’UFOLEP 41 avec les pièces demandées.
- 2 J’ai un rendez-vous avec le Directeur
- 3 Mon affiliation est validée par le Comité Directeur de l’UFOLEP 41
- 4 J’envoie le scan de ma demande d’affiliation par mail à : ufolep41@laligue41.org
- 5 Le service traite ma demande et valide mon affiliation
- 6 Je reçois mes identifiants de connexion à Affiligue et je vérifie mes informations (mail de facturation et adresse envoi de licences)
- 7 Je saisis les adhérent.e.s et je transfère ma demande à la fédération
- 8 Je prends connaissance des informations sur l’assurance en me connectant à : www.ufolep.org/assurances
- 9 Après validation de mes saisies, le service affiliation m’adresse la facture et les licences en fonction des paramètres choisis

LES TYPES ET TARIFS D’AFFILIATION 2024 / 2025

ASSOCIATIONS		
Affiliation Association UFOLEP (de base)	176,07 € (Tarif inchangé par rapport à 2023-2024)	<p>Licenciés Ufolep et Adhésion Ufopass</p> <p>Pour les associations ou section d’association où tous les adhérents sont soit licenciés UFOLEP ou bénéficiaires d’un UFOPASS</p> <p>→ Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire</p>
Affiliation Association UFOLEP PLUS	226,07 €	<p>Licenciés Ufolep, Adhésion Ufopass et Tipo</p> <p>Pour les associations ou section d’association où certains adhérents n’ont pas une licence UFOLEP.</p> <p>→ Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire</p> <p>PLUS : permet également d’accueillir du public sur des séances d’essais ou découverte et/ou organiser des manifestations <u>loisirs</u> dans la limite de 300 personnes non licenciées sur l’année. Ces personnes feront l’objet de délivrance d’un Titre Individuel de Participation Occasionnelle (TIPO)</p>
Affiliation Association Ufolep PRO	% CA <i>Selon barème nous consulter</i>	<p>Licenciés Ufolep, Adhésion Ufopass et Tipo</p> <p>Pour les associations qui veulent davantage que l’affiliation UFOLEP PLUS ou qui accueillent plus de 300 personnes non licenciées sur des manifestations de <u>loisirs</u>.</p> <p>Cotation RC selon le chiffre d’affaires (totalité des produits de l’année N-1).</p>
STRUCTURE NON ASSOCIATIVE		
Affiliation Structure UFOLEP (de base)	185,35 € (Tarif inchangé par rapport à 2023-2024)	<p>Tipo</p> <p>Pour les structures non associatives pour les opérations découvertes, grand public et évènementiel</p>

Une fois l’affiliation validée, il est possible de modifier le choix d’affiliation UFOLEP uniquement pour une catégorie supérieure.



LES CATÉGORIES DE LICENCES / D'ADHÉSION

Simplification des catégories de licences



L'UFOLEP nationale propose quatre nouveaux types de licence :

- **MULTISPORT** (*anciennement R1 / R2*)
- **MULTISPORT PLUS** (*anciennement R3 / R5*)
- **SPORTS MECANIQUES**
- **MOTOCROSS**

Il n'y a plus de licence « non pratiquants.es ». Elle est remplacée par une licence ufolep Dirigeant.e / Animateur.trice / Officie.le. C'est une licence aux fonctions d'encadrement qui ne permet pas la pratique de loisirs ou de compétition.

Pour les pratiquants, la licence sportive sera soit en loisir soit en compétition.

Les licences UFOLEP sont valables du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Qu'est-ce une licence sportive loisir ?

Cela correspond aux pratiques sportives avec des entraînements et des rencontres non compétitives.

Qu'est-ce une licence sportive compétition ?

Cela correspond à une pratique effectuée dans le cadre d'un championnat et/ou une épreuve chronométrée et/ou une remise de récompense et/ou inscription au calendrier sportif.

Pour les statistiques nationales, le licencié continuera de cocher les activités souhaitées et préciser : son activité principale et s'il pratique l'activité en loisir ou compétition.

Il pourra modifier sa licence en cours de saison pour ajouter une ou des nouvelles activités sans obligation de nouvelle signature.

Dans le cas d'un renouvellement, les activités précédentes sont déjà pré-enregistrées.

Si les activités relèvent de la même catégorie, il n'y aura pas de complément à devoir.

En cas d'évolution vers une catégorie supérieure, il y aura une facturation en conséquence.

**La licence ne pourra progresser que pour un niveau de licence supérieur.
Il ne sera donc pas possible de passer d'une licence compétition à une licence loisirs.**

LES TARIFS DE LICENCES ET D'ADHÉSIONS 2024/2025



CATÉGORIE DE LICENCE	Adulte <i>(né.e en 2007 et avant)</i>	Jeune <i>(né.e de 2008 à 2013)</i>	Enfant <i>(né.e en 2014 et après)</i>
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	32,74 €	17,89 €	14,78 €
Licence MULTISPORT <i>(anciennement R1 / R2)</i> LOISIRS	35,55 €	18,99 €	14,78 €
Licence MULTISPORT <i>(anciennement R1 / R2)</i> COMPETITION	38,35 €	21,79 €	17,58 €
Licence MULTISPORT PLUS <i>(anciennement R3 / R5)</i> LOISIRS	60,95 €	40,20 €	36,43 €
Licence MULTISPORT PLUS <i>(anciennement R3 / R5)</i> COMPETITION	74,95 €	48,20 €	44,43 €
Licence SPORTS MECANIQUES (LOISIRS / COMPETITION)	76,67 €	56,01 €	52,35 €
Licence MOTOCROSS <i>(Passeport inclus)</i> (LOISIRS / COMPETITION)	161,67 €	141,01 €	*
UFOPASS	4,10 €		
TIPO	0 €		

* Pas de licence Enfant MOTOCROSS car interdit au moins de 12 ans. Pour les associations labellisées UFOLEP « école de conduite moto » ; prendre une licence Enfant SPORTS MECANIQUES.

FONCTIONNEMENT POUR LA PRISE DE LICENCES

1. GESTION DES LICENCIÉ·ES

Afin de simplifier les procédures de délivrance et d'accès à sa licence, les licencié.es peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande de licence papier (pour la première demande ou le renouvellement).

Lorsque la licence est validée par le comité départemental UFOLEP, le·la licencié.e reçoit un mail lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il·elle pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

2. GESTION DES DOCUMENTS

L'association peut conserver les demandes de licences et les certificats médicaux papiers de ses adhérents.es sauf pour les activités auto et moto. Pour les demandes de licences auto et moto-cross pratiquants, le correspondant doit envoyer la demande de licence et le certificat médical à la fédération par mail ou via affiligue.

3. DEMANDE DE MODIFICATION DES LICENCES EN COURS D'ANNÉE

Vous pouvez modifier une licence via votre profil asso Affiligue. Pour cette saison, nous avons une nouvelle façon de catégoriser les licences avec des niveaux.

Voir le tableau ci-dessous :



Catégorie de licence	Niveau de licence
Licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le	0
Licence Multisport Loisirs	1
Licence Multisport Compétition	2
Licence Multisport + Loisirs	3
Licence Multisport + Compétition	4
Licence Sports Mécaniques Loisirs	5
Licence Sports Mécaniques Compétition	6
Licence Motocross Loisirs	7
Licence Motocross Compétition	8

Via votre espace, vous pourrez changer de catégorie de licence pour un niveau supérieur mais vous ne pouvez pas demander une licence avec un niveau inférieur. Si vous souhaitez faire une demande de licence avec un niveau inférieur, il faudra faire une demande au service affiliation par mail.

4. DOUBLE ADHÉSION ACTIVITÉS UFOLEP

Quand un.e licencié.e à plusieurs activités sportives dans votre association, il n'aura que la licence de niveau la plus élevée de facturée. Les tarifs de double adhésion seront disponibles sur demande.

5. LICENCE DIRIGEANT.E, ANIMATEUR.TRICE ET OFFICIEL.LE

La licence Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le ne vous permet pas la pratique sportive de loisirs ou de compétition. Si l'arbitre ou l'encadrant pratique une activité à titre personnel, il devra prendre au minimum une licence pratiquant loisirs pour être couvert par le contrat d'assurance pendant sa pratique sportive.

6. CONTRÔLE D'HONORABILITÉ

Les licences Dirigeant.e / Animateur.trice / Officiel.le, sont soumises au contrôle de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport.

L'article L212-9 du Code du Sport prévoit que nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, animation, entraînement ou encadrement d'activité physique et sportive, à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiants, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage illicite de substance ou plantes classées comme stupéfiants, délit de dopage, fraude fiscale.

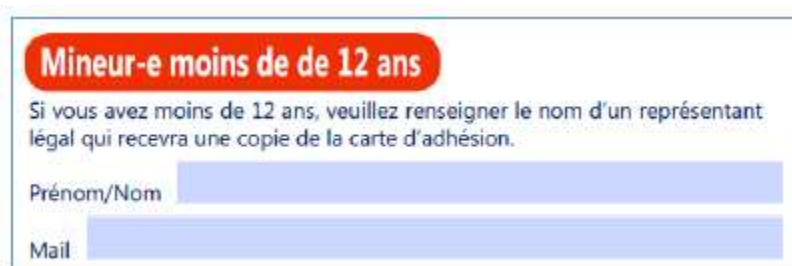
A ce titre, les éléments constitutifs de votre identité seront transmis par l'UFOLEP Nationale aux services de l'Etat afin de procéder au contrôle automatisé.

Un nouvel encart apparaît sur le bulletin d'adhésion-type, à défaut d'être complété, la licence ne pourra pas être validée

Nous vous invitons à remplir les informations demandées sous le même format que celles présentes sur votre carte nationale d'identité.

7. MENTION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Le représentant légal d'un mineur de moins de 12 ans devra remplir la partie prénom/nom et mail de la licence de l'enfant. Une copie de la licence lui sera adressée.



Mineur-e moins de de 12 ans

Si vous avez moins de 12 ans, veuillez renseigner le nom d'un représentant légal qui recevra une copie de la carte d'adhésion.

Prénom/Nom

Mail



8. CERTIFICAT MEDICAL

Une demande de licence ou son renouvellement pour la saison 2024 / 2025 sera soumis au certificat médical **uniquement pour les activités à contraintes particulières* ou si le.la licencié.e a répondu OUI à une question du questionnaire de santé.**

Pour rappel, la copie du questionnaire de santé ne doit pas être communiquée par le.la licencié.e, il est anonyme.

Il.elle doit juste cocher sur sa demande de licence la case "j'atteste avoir répondu par la négative au questionnaire de santé".

* Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf. article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

Sont concernées pour l'UFOLEP : le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine, les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, les disciplines sportives pratiquées en compétition comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé, les disciplines motonautiques.

MULTISPORT

Accro-Basket - 26030
 Activités aquatiques d'entretien - 21001
 Activités de la forme - pratique douce - 22012
 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013
 Aïkido - 23011
 Arbalète - 26031
 Arts du cirque - 27001
 Athlétisme - 27002
 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020
 Autres activités nautiques non motorisées - 21010
 Autres arts martiaux - 23013
 Badminton - 27003
 Base-ball - 25001
 Basket ball - 25002
 Baskin - 25019
 Billard - 22001
 Boomerang - 24001
 Boules - 27004
 Bowling - 22002
 Boxe éducative - 23020
 Boxe française - 23021
 Caisse à savon - 26032
 Canne de combat - 22027
 Canoë-kayak - 21020
 Capoiëra - 23014
 Cerf-volant - 24002
 Char à voile - 21011
 Cheerleading - 25022
 Course d'orientation - 27020
 Course de pneu - 22028
 Course hors stade - 27021
 Cricket - 22014
 Croquet - 22021
 Danse sportive - 22003
 Double Dutch - 22022
 Echasse urbaine - 26033
 Ecole Multisports enfant - 29202
 Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020
 Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003
 Escrime - 27005
 Esport - 22011
 Eveil corporel - Ufobaby 22023
 Flag - 26040
 Floorball - 25015
 Football - 25003
 Football Américain - 25016
 Football de table - 22024
 Futsal - 25004
 Golf et activités golfigues - 26004
 Gymnastique artistique - 27030
 Gymnastique rythmique sportive - 27031
 Haltérophilie - force athlétique - 27006
 Hand-ball - 25005
 Hockey sur gazon - 25006
 Hockey sur glace - 25007
 Homeball - 25024
 Inter-cross / Lacross - 25008
 Ju Jitsu - 26034
 Judo - 23010

Karaté - 23012
 Kin-ball - 25014
 Korfbal - 25009
 Lance pierre - 27033
 Lancer de haches et couteaux- 23022
 Lutttes traditionnelles - 26035
 Marche aquatique - 29045
 Marche nordique - 22025
 Marche sportive - 27022
 Match d'improvisation théâtrale - 22010
 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010
 Modélisme naval - 24012
 Modélisme roulant - 24013
 Multisports - 29130
 Musculation - Renforcement musculaire 24014
 Natation - 21002
 Oshukai - 25021
 Parcours Ninja - 25023
 Parkour - 29039
 Patinage sur glace - 26005
 Pêche - 22026
 Pétanque - 27007
 Pickleball - 25020
 Polo Bike - 26017
 Rafting - 29040
 Randonnées pédestres - 22006
 Raquette neige - 22009
 Roller - 28003
 Rugby - 25010
 Running - 22005
 Sarbacane - 27014
 Skate - 28005
 Ski alpin - 28020
 Ski de fond - de randonnée - 28021
 Sophrologie - 22008
 Speed ball - 26041
 Sports locaux ou traditionnels - 26002
 Squash - 27013
 Street Hockey - 26036
 Surf et autres activités neige - 28022
 Tai -Chi-Chuan - 23015
 Tchoukball - 26037
 Tennis - 27008
 Tennis de table - 27009
 Tir - 27010
 Tir à l'arc - 27011
 Trail - 22029
 Trampoline - 27032
 Trotinette - 26038
 Twirling baton - 27012
 Urban fitness - 25018
 Vélo éducatif - 26016
 Viet Vo Dao - 26039
 Voile - 21012
 Volley ball - 25012
 Walking football - 25026
 Water-polo - 25013
 Yoga Qi-Gong - 22007

LE **PASS SPORT**

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
 un avenir par l'éducation populaire



MULTISPORT+

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition

Accrobranche - parcours acrobatiques - 29042
Alpinisme et escalade sur glace - 28010
Biathlon - 29043
Canyoning - 29044
Cyclo-Bicross - 26011
Cyclo-CycloSPORT - 26012
Cyclo-Cyclotourisme - 26013
Cyclo-Dirt - 29037
Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
Cyclo-VTT - 26042
Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
Equitation - 28001
Plongée sous-marine - 21022
Randonnées équestres - 28002
Ski nautique - 21030
Spéléologie - 28004

SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition

Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
Auto Poursuite sur terre - 29004
Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
Auto Trial 4x4 - 29005
Kart-cross - 29020
Karting piste - 29021
Moto-Ecole de conduite - 29030
Moto-Enduro - 29032
Moto-Randonnées loisirs - 29036
Moto-Trial - 29035
Moto-Vitesse - 29033

MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport Loisirs et Compétition
Toutes les activités Multisport + Loisirs et Compétition
Toutes les activités Sports Mécaniques Loisirs et Compétition

Moto-Cross - 29034

DISPOSITIFS FEDERAUX

AMR (A Mon Rythme)
Cités Educatives
Engagé.e
Parcours Coordonné
Primo Sport
Séjours Socio Sportifs
Société en Mouvement
Toutes Sportives
Ufo3S
Ufogames
Ufolep Playa tour
Ufostreet

Santé des licenciés.es

Les licenciés sont soumis à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Gestion des licenciés.es

Afin de simplifier les procédures de délivrances et d'accès à sa licence, les licenciés peuvent choisir de demander leur licence avec « activation numérique » qui vient remplacer la signature sur une demande papier (pour la première demande ou le renouvellement). Lorsque la licence est validée par le comité départemental Ufolep, le licencié reçoit un email lui demandant d'activer sa licence en cliquant sur un lien ou en se connectant à son espace personnel Affiligue et a ainsi accès à l'ensemble des informations de sa licence. Il pourra également prendre connaissance des garanties d'assurances et des compléments possibles.

LE **PASS SPORT**

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Version 29-05-2024



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT**

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr

ASSURANCES

NOUVELLE ASSURANCE FÉDÉRALE UFOLEP

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP, en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n°11254801604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

Le Code du Sport exige que ce contrat couvre la Responsabilité Civile des préposés salariés, des bénévoles et des pratiquants sportifs licenciés.

Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié.es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié.es et pratiquant.es comme tiers entre elles et eux.

Ce qui change au 1er septembre :

- Dès que l'association a validé son affiliation 2024/2025, elle est couverte par la nouvelle assurance fédérale UFOLEP.
 - Si un sinistre survient il devra être déclaré à MARSH/AXA
- Dès que la licence est validée, les adhérents.es sont couverts par la nouvelle assurance fédérale UFOLEP.
 - Si un sinistre survient il devra être déclaré à MARSH/AXA
- L'association mixte (UFOLEP et culturelle et/ou USEP) aura 2 assureurs :
 - APAC Assurance pour la partie culturelle et/ou l'USEP
 - MARSH/AXA pour la partie UFOLEP
- Le.la licencié.e UFOLEP pourra souscrire des options complémentaires facultatives (Ex-CIP) pour augmenter les plafonds de remboursement de l'individuelle accident de base. La facturation sera faite aux associations par le Comité UFOLEP avec la licence.

Le.la licencié.e UFOLEP pourra refuser la garantie individuelle accident de base, par un courrier envoyé directement à l'UFOLEP Nationale. Celle-ci enregistrera le refus dans Affiligue et la fédération établira un avoir à l'association.

ASSURANCE ASSOCIATION MIXTE SPORT ET CULTURE

A partir de septembre 2024, vous aurez deux assureurs pour la Responsabilité Civile :

- APAC pour les Responsabilités civiles licenciés des activités culturelles/Usep et les autres contrats.
- MARSH pour la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident (I.A.) des licenciés des activités sportives.

Vous avez le choix de conserver vos contrats complémentaires à l'APAC ou avec un autre assureur (MARSH).

Pour toutes les associations, le contrat APAC en RC, IA et CIP des licenciés sportifs 2023/2024 sera résilié automatiquement le 31 octobre 2024. Les licenciés sportifs 2023/2024 seront bien couverts jusqu'au 31/10/2024 en cas de sinistre.

Les nouveaux types affiliations s'adaptent à vos besoins. Si vous avez l'habitude de faire des RAT pour des événements de loisirs, nous vous conseillons de prendre l'affiliation PLUS (couverture jusqu'à 300 personnes non- licenciées) ou PRO (couverture de plus 300 personnes non-licenciées)

Afin d'avoir toutes les cartes en main pour faire vos choix au niveau des assurances, nous vous conseillons de prendre l'affiliation UFOLEP de base (RC, IA, occupation des locaux temporaires) puis de demander des devis à MARSH afin de comparer les garanties et tarifs avec vos contrats APAC. Il vous sera possible de demander une modification d'affiliation afin de passer à l'UFOLEP PLUS ou à l'UFOLEP PRO en cours de saison. Toutefois, il ne sera pas possible de baisser de niveau d'affiliation.

CONTACTER LES ASSURANCES :



Mail : assurances.ufolep@marsh.com
<https://www.ufolep.org/assurances>



Mail : contact@laligue41.org
<https://www.apac-assurances.org/>

Pour toute difficulté ou complément d'information concernant l'affiliation, les licences et les adhésions, nous vous invitons à nous contacter :

Retenez la date !

**Assemblée Générale départementale
élective Ufolep 41**

Le vendredi 21 mars 2025 à BLOIS

Contact UFOLEP 41

02 54 43 86 65

ufolep41@laligue41.org

Pour suivre l'actualité de l'UFOLEP 41 :
www.cd.ufolep.org/loiretcher/

